



Tva applicable vente et installation meubles

Par **manuela1**, le **29/05/2013** à **15:15**

Bonjour,
La tva sur l'achat de meubles est de 19,60 ou bien il existe de cas dans lesquels pourra être appliqué le 7%.
Pour mieux expliquer.
Entreprise IT transporte et installe de meubles neufs à des clients particuliers en France. Peut appliquer le 7%?
Les meubles sont de nature différente...cuisines, canapé, lits etc
Merci de me confirmer si le taux 7% est correct ou pas
Cordialement

Par **manuela1**, le **29/05/2013** à **18:05**

Merci monsieur, donc la cuisine 7% mais que pour les composants fixes, les électroménagers et parties mobiles (ex table, chaises etc) restent au 19.60.
Pour le taux réduit le client doit remplir l'attestation? et si la cuisine est installée dans un logement neuf (moins de 2 ans), ça vaut toujours cette règle d'application 7%?
Merci de me confirmer